



COMPTE RENDU DE REUNION DU CA

Jeudi 12 Février 2026 à 9h30 – Salle Berthe Morisot

☛ Séance ouverte à 9h30

☛ Excusé : J. BRUNET

☛ Absente : N. BESSON

☛ **Présents :**

D. HODOT-PARISOT, M. VERNOCHET – V. BINET-MENDOWSKI, A. RICHARD,
E. PETIT, P. NUGUES, JP. DELVALLEE, P. REMONDIN, JP. BERNARD, C. TANAKA ,
A. POUILLAUDE

Ouverture du CA par Dany Hodot-Parisot

Approbation par l'ensemble des membres du CA, des comptes rendus du 16 Décembre 2025 et du 8 Janvier 2026.

Bilan galette

Dany indique qu'il faut penser l'année prochaine, à déposer des carafes d'eau sur les tables.

Dany fait une piquêre de rappel en ce qui concerne le ramassage du courrier en Mairie, et rappelle que seules Evelyne & Véronique sont habilitées à aller le chercher, et épisodiquement elle-même.

A. Richard

Sorties :

Château Champs de Bataille planifié le 29 Avril,

adhérent 104€ - non adhérent 117€, 30 personnes, la diffusion du bulletin d'inscription devra être faite entre le 9 & 10 mars.

St-Vaast-la-Hougue planifié le 20 Mai,

adhérent 109€ - non adhérent 121€ - 30 personnes, la diffusion du bulletin d'inscription devra être faite entre le 7 & 8 Avril

Week-end Rando « Jumièges » Seine Maritime 18 & 19 Mai, un covoiturage devra être organisé.

Montant à l'étude : 30 personnes

Pièce de théâtre « L'âge bête » avec Michèle Laroque et Kad Merad – Zénith de Caen le 3 décembre, diffusion du bulletin le 15 octobre, adhérent 65€ – non adhérent 71€ - 30 places.

D. Hodot-Parisot

La visite du Mémorial de Caen s'est très bien passée 17 personnes ont participé. Retour très positif des participants.

Sorties :

Villedieu les Poêles, le 12 Mars, à la date d'aujourd'hui 30 inscrits sur 40,

Adhérent : 80€ - non adhérent : 93€

Le Havre le 16 juin finalisée, 30 places - adhérent 63€ - non adhérent 70€

La diffusion prévue le 28 avril.

La Dame de Pierre au Zénith de Caen, le 4 Octobre, 20 places - adhérent : 47€ - non adhérent : 52€, la diffusion du bulletin devra être faite début juin.

Véronique Binet-Mendowski

Sorties :

Atelier culinaire le 2 Avril, groupe de 12 personnes, lecture du devis de B Dumant avec détail des ingrédients qui seront préparés lors de ce stage.

Un covoiturage sera organisé pour nous rendre à St-Etienne-la-Thillaye.

Adhérent 63€ - non adhérent : 70€, la diffusion du bulletin devra être faite le 2 mars.

Séances d'informations 1^{er} secours :

Suite à de nombreuses demandes des adhérentes & adhérents, sur les gestes de premiers secours, je me suis rendue à la Caserne des Pompiers de Houlgate. J'ai été accueillie par l'Adjudant Chef qui est disposé avec ses collègues à nous dispenser de séances d'informations, PLS avec mise en situation sur mannequins, numéros de téléphone des secours à connaître, etc.

Les Sapeurs Pompiers étant très sollicités en période estivale nous avons convenu que ces séances devront être planifiées à l'automne et un samedi matin de préférence (durée 3h environ) une salle devra être mise à leur disposition. Nous restons en contact. En ce qui concerne les emplacements des défibrillateurs, je me charge de demander la liste ou plan à la Mairie.

Anglais :

Une nouvelle adhérente participant pour la 1^{ère} fois au cours d'anglais a été satisfaite du niveau, elle adhère donc au cours, 100€ lui seront demandés.

Evelyne Petit

Le dossier subvention a été déposé le 23 janvier 2026 à la Mairie.

Activité randonnée :

Evelyne pose la question suivante :

Pourquoi demandez vous 20€ à chaque randonneurs, à quoi servent-ils ?

P. Remondin

En ce qui concerne la rando., cela remonte à plusieurs années déjà, lorsque nous avons un partenariat avec le prestataire « au Croquant », il nous demandait 5€ par randonneur, après des augmentations successives, l'équipe rando de Arts & Savoirs a décidé de s'autogérer.

Nous demandons 20€ par randonneurs pour couvrir l'achat de bâtons et les collations.

Maintenant ces 20€ demandés aux randonneurs peuvent servir à couvrir les frais d'autres activités qui peinent à attirer des participants, question de solidarité, nous sommes une association !

Véronique indique que **ce** sont toujours les mêmes personnes qui réalisent les gâteaux et qu'elles ne demandent rien en compensation ! C'est à cette fin que des sacs de transport-gâteaux réalisés par l'atelier couture leur ont été récemment donnés.

Dany Hodot-Parisot

Nous informe que devant les difficultés rencontrées par E. Petit concernant la gestion du listing des adhérents, elle en reprend, pour l'instant, la mise à jour.

En ce qui concerne la parution des activités d'Arts & Savoirs dans la brochure « Les animés », il faut lui communiquer toutes les informations avant le 23 Février 2026, Par ex, pour la créativité enfants, les informations - affiche de Sophie Lecesne. Cet atelier se déroule pendant les vacances scolaires de Pâques, le montant s'élève à 12€ par enfant, par atelier et il faut 8 enfants maximum. Le montant de la prestation de Sophie s'élève à 35€ de l'heure.

Catherine Tanaka

Nous informe de la programmation d'un vide toiles le 31 Mai 2026 dans le jardin des Roses, le lieu a été réservé ainsi que le parking, il faut maintenant comptabiliser le nombre de tables, de chaises et de barnums souhaités pour cette vente, afin que Véronique puisse rédiger une fiche d'intervention.

Alain Pouillaude

Country :

Afin que toutes les conventions des activités puissent être tacitement reconductibles de septembre à juin. Pour la période de Janvier 2026 à juin 2026, une convention a été rédigée, signée et datée par les 2 animatrices, Evelyne Laut & Isabelle Mulac, Dany Hodot-Parisot et moi-même. 1 exemplaire de cette convention a été remis à chaque signataire. Cette organisation a été validée par le Conseil d'Administration.

Les frais engendrés en 2025 ont été réglés.

En ce qui concerne le bal Country planifié le 26 Septembre, on table sur 140 personnes, il y aura 2 chorégraphes (montant de la prestation ensemble) 150€ et un DJ payé 150€ les deux types d'interventions présenteront des factures comme convenu lors du dernier CA. L'entrée du Bal est de 20€ toute la journée, et 10€ que pour le concert. La recette sera reversée à l'Association Arts & Savoirs pour couvrir les avances et/ou règlements, frais divers versés par Arts & Savoirs Houlgate.

Courant avril une réunion sera mise en place pour établir par écrit les clauses avec « l'association West Coast Country » de Blonville dans l'organisation du bal. Celle-ci apparaissant sur l'affiche, bien qu'Arts & Savoirs en soit l'organisateur.

Il faudra transmettre à la mairie l'affiche du bal qui devra être diffusée sur le panneau lumineux de la ville. Le flyer devra être diffusé en version électronique, souhaitons 500 exemplaires papier de celui-ci. Evelyne & Dany indiquent qu'ils seront photocopiés par le Crédit Agricole qui est partenaire de notre Association.

Une fois les 140 inscriptions connues, je l'indiquerai à Véronique afin qu'elle puisse diffuser l'information à l'ensemble des adhérents d'Arts & Savoirs qui souhaitent participer à ce bal.

Afin d'organiser au mieux cet événement, Véronique devra établir une fiche d'intervention, pour que la veille du bal, le vendredi 25 Septembre, nous puissions disposer du BIP pour accéder au parking derrière la salle des fêtes pour que le food truck puisse s'installer.

Un dernier point, comme les animatrices sont désormais remboursées de leurs frais, la cotisation pour l'activité Country augmentera l'année prochaine (90€ ?). (Nous en reparlerons au prochain CA). Dany indique que l'association va adhérer à la Fédération Française de danse en ligne et danse country, le montant est de 30€ par an, de ce fait les danseuses seront couvertes en cas d'accidents, actuellement l'activité Country compte 32 danseuses.

Dany demande à Alain Pouillaude de veiller au respect des heures de cours par les danseuses, car certaines participent à plusieurs cours d'affilés le mercredi après-midi, or elles doivent respecter le cours correspondant à leur niveau, beaucoup trop de danseuses au même moment dans la salle de la gare ce qui réduit considérablement l'espace de danse.

[Dany Hodot-Parisot](#)

Véronique a établi une fiche d'intervention pour le passage d'un électricien de la Mairie afin de vérifier les installations électriques des salles de coutures (Sand et St-Saens) il faut mettre aux normes les raccordements électriques alimentant les machines à coudre. (Trop de rallonges et de multiprises actuellement).

Réfléchir à l'achat (ou pas après l'intervention de l'électricien) d'un extincteur à installer dans le couloir desservant les salles des ateliers coutures. Se rapprocher de la Mairie pour obtenir des renseignements concernant la souscription d'un contrat d'entretien et savoir si nous pouvons nous greffer sur leur contrat d'entretien afin de réduire les frais.

Une précision importante concernant la sécurité dans les ateliers coutures, je ne souhaite plus voir une personne seule dans ces lieux en dehors des jours d'ouverture, Exceptionnellement deux personnes, car en cas d'accident ou malaise aucun moyen pour prévenir les secours.

En ce qui concerne la DROP BOX (mémoire programmes informatique du site) elle atteint 121%, il faut donc l'augmenter, le tarif minimum annuel est de 119,88€, soit 10€/mois, l'ensemble du CA est d'accord.

En ce qui concerne l'atelier sculpture, Dany demande à Jean-Pierre Delvallée, s'il peut se rapprocher d'une société qui vend des extracteurs afin que celle-ci établisse un devis (achat + entretien). Cette entreprise peut-elle reprendre notre ancien extracteur, inutile car très bruyant et peu efficace ? Jean-Pierre se charge de cette demande.

FIN DE LA REUNION A 12h30

PROCHAINE REUNION MARDI 17 MARS 2026 A 9H30

SALLE BERTHE MORISOT